

Les vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur

D'après l'enquête « *Cadre de vie et sécurité* » de 2019, en France métropolitaine, 1 ménage sur 8 (12 %) déclare posséder un deux-roues à moteur (moto, scooter, cyclomoteur, quads, etc. hors vélo électrique). Cette part est très stable sur l'ensemble de la période 2007-2019. Les deux-roues à moteur n'étant pas un bien d'équipement très répandu, les vols et tentatives de vol associés concernent chaque année un effectif assez faible de ménages dans l'enquête « *Cadre de vie et sécurité* ». Les estimations annuelles présentées dans le tableau page suivante sont donc assorties d'une marge d'erreur importante.

En 2018, 44 000 ménages ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues à moteur au cours de l'année, soit 0,1 % de l'ensemble des ménages. Cette proportion est évidemment plus élevée (1,3 % en 2018) si l'on rapporte le nombre de ménages victimes de vol ou tentative de vol de deux-roues à moteur au nombre de ménages équipés d'un deux-roues à moteur. L'enquête permet de distinguer les vols « aboutis » des tentatives. Sur la période 2011-2018, environ 6 ménages victimes sur 10 (59 %) ont subi un vol "abouti". En matière de vol ou tentative de vol de deux-roues à moteur, la multivictimisation au cours d'une même année est relativement peu fréquente. Sur la période 2011-2018, en moyenne 8 % des ménages victimes déclarent avoir subi au moins 2 fois dans la même année ce type d'atteinte (vols et tentatives confondus).

Compte tenu du faible échantillon de victimes chaque année, le nombre annuel estimé de vols et tentatives de vol de deux-roues-motorisés fluctue de manière assez erratique. Néanmoins, à l'image de ce qui s'observe pour les voitures, la tendance apparaît plutôt à la baisse sur la période 2006-2012. En 2018, le nombre de vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur est à la baisse pour la 3ème année consécutive. Il atteint ainsi son niveau le plus bas sur la période couverte par l'enquête, à 44 000 faits, ce qui représente 13 vols ou tentative de vol de deux-roues à moteur pour 1 000 ménages possédant un deux-roues à moteur.

En raison des effectifs annuels faibles de victimes, la période de référence pour étudier les vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur s'étend de 2011 à 2018, soit 8 années.

Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur - indicateurs annuels

	2006	...	2014	2015	2016	2017	2018
Ménages victimes de vol ou tentative de vol de deux-roues à moteur	124 000	...	77 000	106 000	86 000	72 000	44 000
Proportion de victimes parmi les ménages (%)	0,5	...	0,3	0,4	0,3	0,2	0,1
Proportion de victimes parmi les ménages équipés (%)	3,8	...	2,3	3,0	2,4	2,0	1,3
Part de multivictimes parmi les victimes (%)		...				10*	8**
Part de victimes effectivement volées (%)		...				59*	59**
Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur	145 000	...	83 000	126 000	93 000	72 000	44 000
Nombre pour 1 000 ménages	5	...	3	4	3	2	1
Nombre pour 1 000 ménages équipés	44	...	25	36	26	21	13

* Moyennes sur la période 2010-2017.

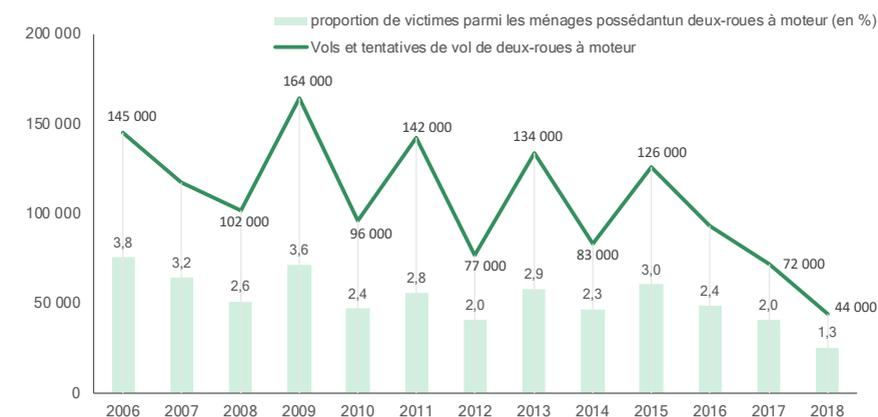
** Moyennes sur la période 2011-2018.

1. Les multivictimes désignent les ménages ayant subi plusieurs vols ou tentatives de vol d'objets dans ou sur leur voiture au cours d'une année donnée.

Note • Les ménages équipés désignent les ménages possédant un deux-roues à moteur.

Lecture • 44 000 ménages - soit 1,3 % des ménages possédant un deux-roues à moteur - déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de leur deux-roues à moteur en 2018.

Nombre annuel de vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur et proportion de ménages victimes entre 2006 et 2018



Champ • Ménages ordinaires de France métropolitaine.

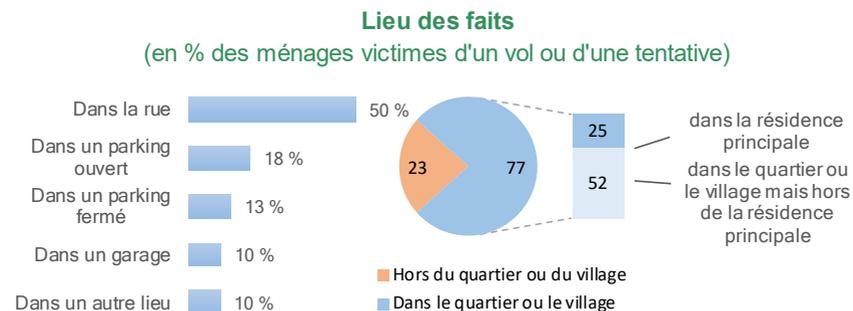
Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 - 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

Qu'il s'agisse d'un vol ou d'une tentative de vol, le plus souvent le deux-roues à moteur (moto, scooter, cyclomoteur) est volé ou forcé dans le quartier ou le village de résidence du ménage (77 % des ménages victimes en moyenne entre 2011 et 2018, vols et tentatives confondus). Pour 25 % des ménages victimes c'est au sein même de la résidence principale que le vol ou la tentative s'est produit. Les cas de vols ou tentatives de vol de deux-roues à moteur au cours d'un cambriolage ou d'un vol sans effraction sont cependant très peu fréquents. Interrogés plus précisément sur l'emplacement du deux-roues au moment des faits, 50 % des ménages victimes d'un vol ou d'une tentative de vol répondent qu'il était garé dans la rue, 18 % dans un parking ouvert, 13 % dans un parking fermé, 9 % dans un garage et 10 % dans un autre lieu.

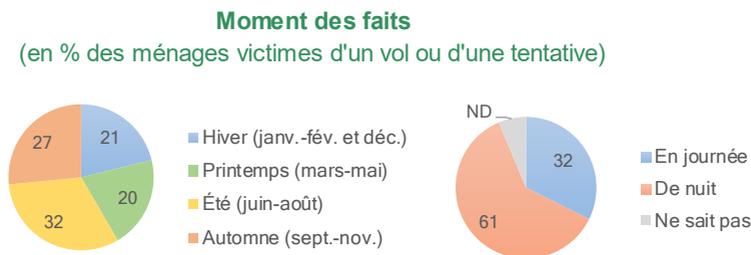
Comme les vols de voiture, les vols de deux-roues à moteur sont des faits commis davantage de nuit qu'en journée. Ainsi sur la période 2011-2018, 61 % des ménages victimes déclarent que les faits se sont déroulés de nuit et 32 % en pleine journée (les ménages victimes restants ne sont pas en mesure de préciser si les faits ont eu lieu de jour ou de nuit). Il n'est pas rare que les victimes soient confrontées aux voleurs. Sur la période 2011-2018, 15 % des ménages victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues à moteur déclarent avoir vu le ou les auteur(s).

Interrogés sur la période de l'année au cours de laquelle se sont déroulés les faits, 91 % des ménages victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues à moteur se rappellent exactement le mois du vol, les autres indiquent la saison. En moyenne sur la période 2011-2018, l'été (juin, juillet ou août) concentre 32 % des faits décrits. Un quart des ménages victimes (27 %) déclarent avoir subi les faits en automne (septembre, octobre ou novembre), 21 % en hiver (décembre, janvier ou février) et 20 % au printemps (mars, avril ou mai).

Sur la période 2011-2018, dans un peu plus de 40 % des cas décrits, les vols de deux-roues à moteur n'ont pas abouti et se sont conclus par une simple tentative. En outre, une part importante de ménages volés retrouve leur deux-roues après les faits. Sur la période 2011-2018, c'est le cas de 39 % des ménages victimes d'un vol de deux-roues à moteur. Ainsi, sur la période 2011-2018, c'est en moyenne 35 % des ménages victimes qui ont été définitivement privés de leur véhicule.



Lecture • En moyenne entre 2011 et 2018, 77 % des ménages victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues à moteur déclarent que les faits se sont produits dans leur quartier ou leur village : dans la résidence principale pour 25 % et ailleurs dans le quartier ou le village pour 52 %.



Lecture • En moyenne entre 2011 et 2018, 32 % des ménages victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues à moteur déclarent que les faits se sont déroulés en été.

Champ • Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

Lors d'un vol de deux-roues à moteur, les dégradations sont très fréquentes : plus de trois quarts des ménages ayant toujours un deux-roues à moteur après les faits (soit parce que le vol n'a pas abouti, soit parce qu'ils l'ont retrouvé) déclarent qu'il a subi des dégradations et un tiers rapportent des vols d'objets. Globalement sur la période 2011-2018, en tenant compte des vols d'objets et/ou des dégradations subis par le deux-roues à moteur, les ménages dont le deux-roues a été volé puis retrouvé sont 78 % à juger que les dommages sont « importants » ou « assez importants » et 22 % n'ont pas subi de dégâts ou les jugent « peu importants ». Les ménages ayant subi une tentative de vol déclarent moins fréquemment que les dommages sont « importants » ou « assez importants » (46 % en moyenne sur la période 2011-2018).

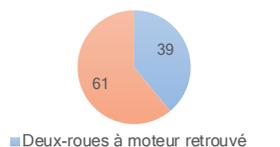
La très grande majorité des ménages victimes d'un vol de deux-roues à moteur « abouti » se déplace et porte plainte au commissariat ou à la gendarmerie (80 % en moyenne entre 2011 et 2018). En ce qui concerne les tentatives de vol de deux-roues à moteur, malgré les dégradations ou les vols d'objet ou d'accessoire fréquemment rapportés par les ménages victimes, le dépôt de plainte n'apparaît pas si fréquent. En moyenne entre 2011 et 2018, seuls 22 % des ménages victimes d'une tentative de vol de deux-roues à moteur ont porté plainte.

En moyenne sur la période 2011-2018, 73 % des ménages victimes d'un

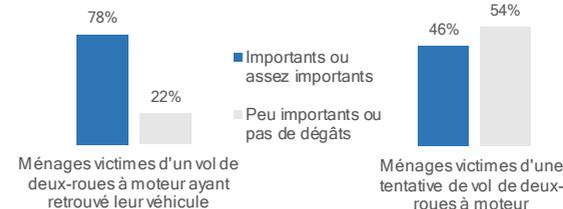
vol de deux-roues à moteur ont fait une déclaration auprès de leur assurance. À la date de l'enquête, soit au plus 16 mois après les faits, qu'il s'agisse d'un vol ou d'une tentative, la moitié des ménages victimes qui ont fait une déclaration de sinistre déclarent avoir déjà été indemnisés et 4 sur 10 déclarent ne pas avoir droit à une indemnisation. Pour les autres, le dossier d'indemnisation est en cours d'instruction chez leur assureur au moment de l'enquête.

Vols et dégradations

« Le deux-roues à moteur volé a-t-il été retrouvé ? »
(en % des ménages victimes d'un vol effectif de deux-roues à moteur)

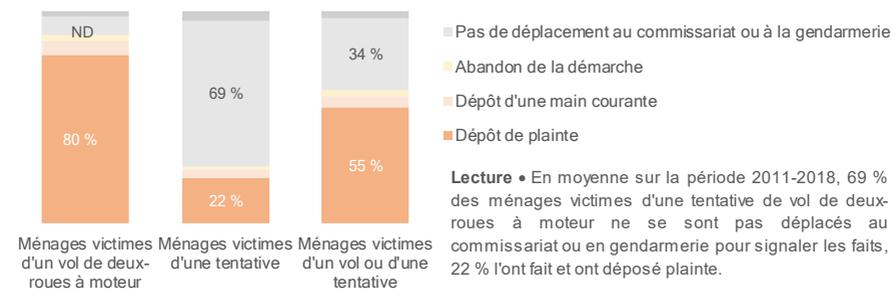


« Comment qualifieriez-vous les dommages (vols et/ou dégradations) subis par votre deux-roues à moteur ? »



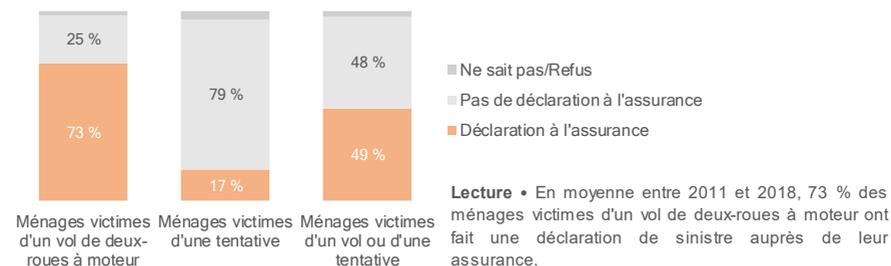
Lecture • En moyenne entre 2011 et 2018, 78 % des ménages dont le deux-roues à moteur a été volé puis retrouvé déclarent que les dommages subis (vols et/ou dégradations) sont importants ou assez importants.

Déclaration à la police ou à la gendarmerie



Lecture • En moyenne sur la période 2011-2018, 69 % des ménages victimes d'une tentative de vol de deux-roues à moteur ne se sont pas déplacés au commissariat ou en gendarmerie pour signaler les faits, 22 % l'ont fait et ont déposé plainte.

Déclaration à l'assurance



Lecture • En moyenne entre 2011 et 2018, 73 % des ménages victimes d'un vol de deux-roues à moteur ont fait une déclaration de sinistre auprès de leur assurance.

Champ • Ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.
Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2011 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

En moyenne chaque année entre 2011 et 2018, en France métropolitaine, 0,3 % de l'ensemble des ménages et 2,4 % des ménages possédant un deux-roues motorisé (1 sur 40) ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues motorisé.

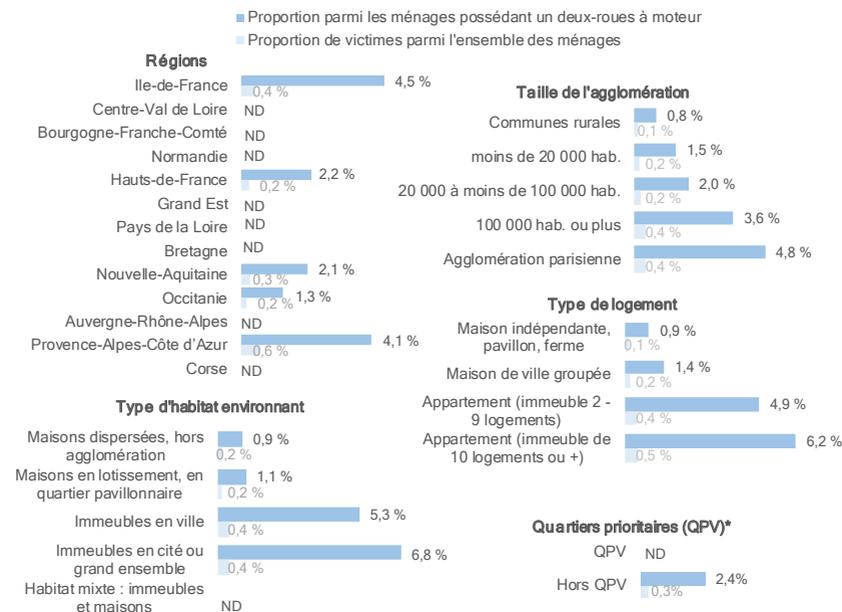
En matière de vols ou tentatives de vol de deux-roues motorisés, deux territoires se distinguent : la région Île-de-France et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sur la période 2011-2018, la proportion annuelle de ménages équipés victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de leur deux-roues motorisé y dépasse largement la moyenne et atteint respectivement 4,5 % et 4,1 %. Pour de nombreuses régions, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Comme les autres types de vol lié aux véhicules (voiture, vélo, vols à la roulotte), les vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur touchent davantage de ménages dans les grandes agglomérations qu'à la campagne (3,6 % des ménages équipés dans les agglomérations de 100 000 habitants ou plus hors Paris contre 0,8 % dans les communes rurales, en moyenne entre 2011 et 2018). De fait, dans les grandes villes, dans les zones particulièrement denses, le type d'habitat rend ces vols plus faciles. Les ménages vivant en immeuble sont ainsi plus exposés : ils disposent moins souvent d'un garage ou d'une place de parking dans un endroit fermé et garent plus souvent qu'ailleurs leur deux-roues

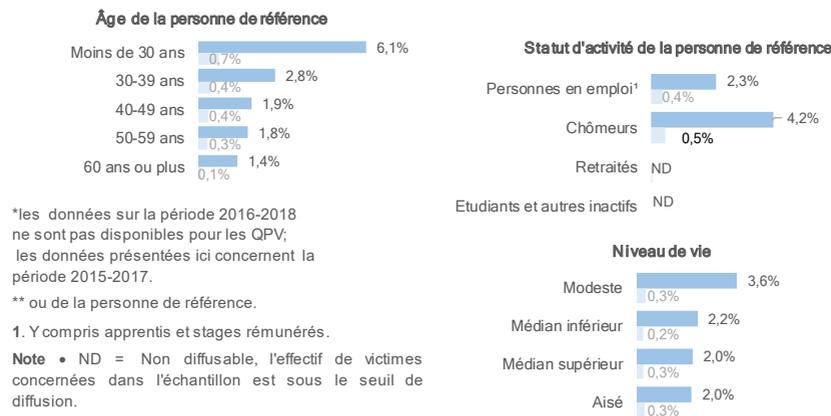
motorisé dans la rue, où il est alors plus facile de le voler ou de le forcer.

Dans l'enquête, le ménage indique s'il possède ou non un deux-roues motorisé mais il ne lui est pas demandé de préciser par quel membre de la famille il est utilisé. Ce fait limite un peu la pertinence de l'analyse des taux de victimation selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage ; cette personne n'étant possiblement pas du tout l'utilisateur et donc pas la victime directe du vol ou de la tentative de vol du deux-roues motorisé. Toutefois, il apparaît que les ménages équipés les plus touchés par le vol ou la tentative de vol d'un deux-roues motorisé sont les moins de 30 ans (6,1 % en moyenne sur la période 2011-2018) et les ménages modestes (3,6 %). Ces deux constats étant en partie liés car les jeunes sont nombreux - parce qu'ils sont encore en études ou en début de carrière - parmi les ménages les plus modestes.

Proportion de victimes de vol ou tentative de vol de deux-roues à moteur selon les caractéristiques de la zone de résidence et du logement



Proportion de victimes de vol ou tentative de vol de deux-roues à moteur selon les caractéristiques socio-démographiques du ménage**



*les données sur la période 2016-2018 ne sont pas disponibles pour les QPV; les données présentées ici concernent la période 2015-2017.

** ou de la personne de référence.

1. Y compris apprentis et stages rémunérés.

Note • ND = Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Lecture • En moyenne chaque année entre 2011 et 2018, 4,8 % des ménages possédant un deux-roues à moteur résidant dans l'agglomération parisienne ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de leur deux-roues.

Champ • Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.